L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 12 JUILLET 1892

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE—Une dame veuve, pouvant faire le ménage et faire de la couture en famille, désirerait trouver à s'employer dans une famille. S'adresser au No 138 rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Romparts. 10 juil—

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

L. S. Coleman vs P. Valentine.

Le même vs Johnson & Valentine.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans — Nos 74,607 et 14,608—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Chs. H. Lavilleboy, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, le procédant à la vente à l'encan, à la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Common et Gravier, dans la Première District de cette ville, le SAMEDI, 16me jour de juillet 1892 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Les droits, titre et intérêts du dit P. Valentine, défendeur dans l'affaire No 14,607 et un des défendeurs dans l'affaire No 14,608 dans et pour la propriété décrite ci-après à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 6 dans l'îlot borné par les rues Lavoisier, Hautelive, Annunciation et Trémé, suivant un plan de Hermann Roehl, daté le 3 mars 1846, et déposé comme plan No 97 dans le livre de plans de J. B. Marks, ex-notaire, mesurant 31 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Laurel sur 100 pieds de profondeur et 31 pieds 8 pouces 3 lignes de large dans le fond, désigné par le No 14.

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 19

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Prieur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,150 — Division C—Attendu que Anthony C. Blum a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Prieur, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, la raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Bedell, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

12 juil—12 16 21

Succession de William Schwohm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 35,828—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Schwohm, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 juil—10 14 19

Succession de Marie Louise Cane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,905—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Neugass, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 juil—9 13 17

Succession de Francois H. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,194—Division C—Attendu que John L. Lee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François H. Lee, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 juil—6 9 15

Succession de Sawyer Hayward.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35,025—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary F. Hayward, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 juil—8 12 16

Succession de Chas Edw. Rhodes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,614.—Division D—Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary F. Hayward, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

12 juil—12 16 21

Succession de William Schwohm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 35,828—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Schwohm, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 juil—10 14 19

Succession de Marie Louise Cane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,905—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. Neugass, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 juil—9 13 17

Succession de Francois H. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,194—Division C—Attendu que John L. Lee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François H. Lee, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 juil—6 9 15

Succession de Sawyer Hayward.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35,025—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary F. Hayward, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 juil—8 12 16

Succession de Chas Edw. Rhodes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,614.—Division D—Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary F. Hayward, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er juil—1 5 9

AVIS AUX CREANCIERS.

Alphonse Garcia vs ses créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,920.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor Maubert, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

29 juin—29—juil 2 8

Succession de Francois H. Lee.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,082 — Division E — Succession de Ann E. Allen — Pétition déposée — Ordonné — Que les créanciers de Goudchaux Brothers soient et leurs mandataires, Catherine A. W. Auld et Rodie B. Auld, et comme administrateur de leurs biens, Rodie B. Auld, père et tuteur naturel des mineurs Edith Rodie, et comme administrateur de la succession en second de Ann E. Allen, décédée à Mississippi,